



## INVITATION à l'Assemblée Générale Ordinaire EXERCICE 2021

Chers adhérents,

Je vous prie de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale annuelle de l'Association Culturelle Saint Clair qui se tiendra le :

**Vendredi 28 JANVIER 2022 à 20h30**  
Maison du village – rue du pavé (sous l'église)  
à **FREMAINVILLE 95450**

### Ordre du jour :

- Rapport moral,
- Rapport d'activités,
- Montant de la cotisation 2022,
- Orientations 2022,
- Rapport financier :
  - . Compte d'exercice 2021
  - . Budget prévisionnel 2022
- Questions diverses.
- Election des membres du conseil d'administration.

Tout membre actif peut demander l'ajout d'une question à l'ordre du jour dans un délai de 10 jours avant l'assemblée générale, auprès de la présidente ou de la secrétaire.

En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par un autre adhérent ou un administrateur de l'association, muni du pouvoir ci-dessous.

**En respect des mesures préfectorales liées au contexte sanitaire**, nous vous demandons de :

- porter un masque,
- présenter votre pass sanitaire,
- respecter les gestes barrières : gel, distanciation sociale...

Le nombre de participants sera limité à 30 personnes avec, en conséquence, une priorité pour les adhérents. Nous ne pourrions malheureusement pas clôturer la séance par le verre de l'amitié.

Nous vous remercions de votre présence et de l'intérêt porté au fonctionnement de l'association.

Yolande GUILOINEAU  
Présidente de l'ACSC

---

### Pouvoir

Je soussigné(e).....

adhérent(e) à l'ACSC, donne pouvoir au membre dénommé ci-après :

.....

afin de me représenter lors de l'assemblée générale ordinaire du **28 Janvier 2022** (Exercice 2021).  
Il ou elle prendra ainsi part aux votes des résolutions et aux délibérations qui seront à l'ordre du jour.

Signature :